

CREDIT® XTREME



MODE D'ACTION

EFFICACITÉ

CREDIT® XTREME est un herbicide combinant une action foliaire et systémique sur les adventices présentes lors de l'application. Grâce à sa composition exclusive contenant 2 sels de glyphosate (sel d'isopropylamine + sel d'ammonium), CREDIT® XTREME bénéficie d'une efficacité optimale.

Le **glyphosate** : pénètre par contact par les parties vertes des plantes. Systémique, il migre rapidement vers les organes souterrains de réserve. Il agit en perturbant la synthèse d'acides aminés. CREDIT® XTREME est efficace aussi bien sur les espèces graminées que dicotylédones.

SPECTRE D'EFFICACITÉ

CREDIT® XTREME est efficace sur un grand nombre de plantes graminées et dicotylédones, annuelles, pluriannuelles ou vivaces.

USAGES HOMOLOGUÉS	DOSES	MENTIONS SPÉCIFIQUES	ZNT AQUA	ZNT Plantes non cibles
Arbres et arbustes - Désherbage - Pépinières pleine terre	3,33 L/ha	1 application maximum / an	5 M	5 M
	5,33 L/ha	Uniquement par tâches - 1 application maximum / an	5 M	5 M
Forêt - Dégagement	5,33 L/ha	Ne pas utiliser pour l'entretien des forêts, à l'exception de la période d'installation du peuplement (hauteur inférieure à 3 mètres) - Uniquement pour des applications par tâches - 1 application maximum / an	5 M	5 M
	4 L/ha	Ne pas utiliser pour l'entretien des forêts, à l'exception de la période d'installation du peuplement (hauteur inférieure à 3 mètres). - 1 application maximum / an - La zone non traitée (plantes non cibles) peut être omise dans le cas d'une utilisation à la dose maximale d'emploi de 2 L/ha	5 M	5 M
Forêt - Désherbage avant plantation	5,33 L/ha	Ne pas utiliser pour l'entretien des forêts, à l'exception de la période d'installation du peuplement (hauteur inférieure à 3 mètres). - Uniquement pour des applications par tâches - 1 application maximum / an -	5 M	5 M
	4 L/ha	Ne pas utiliser pour l'entretien des forêts, à l'exception de la période d'installation du peuplement (hauteur inférieure à 3 mètres). - 1 application maximum / an - La zone non traitée (plantes non cibles) peut être omise dans le cas d'une utilisation à la dose maximale d'emploi de 2 L/ha	5 M	5 M
Gazons de graminées - Désherbage	2,66 L/ha	1 application maximum / an	5 M	
	4 L/ha	1 application maximum / an - Uniquement pour des applications par tâches	5 M	5 M
JEVI - Désherbage Total - Sites industriels et autres infrastructures	3,33 L/ha	En plein uniquement sur surfaces perméables, par tâches sur surfaces imperméables - 1 application maximum / an	5 M	5 M
	5,33 L/ha	Uniquement pour des applications par tâches sur les surfaces perméables et imperméables. - 1 application maximum / an	5 M	5 M
JEVI - Désherbage PJT	3,33 L/ha	En plein uniquement sur surfaces perméables, par tâches sur surfaces imperméables - 1 application maximum / an	5 M	5 M
	5,33 L/ha	Uniquement pour des applications par tâches sur les surfaces perméables et imperméables. - 1 application maximum / an	5 M	5 M
JEVI - Désherbage Voies ferrées	3,33 L/ha	En plein uniquement sur surfaces perméables, par tâches sur surfaces imperméables - 1 application maximum / an	5 M	5 M
	5,33 L/ha	Uniquement pour des applications par tâches sur les surfaces perméables et imperméables. - 1 application maximum / an	5 M	5 M

FICHE D'IDENTITÉ

USAGES et DOSES HOMOLOGUÉES

Voir tableau

A.M.M. N° 2210443 – DRE : 06H – Non applicable à la circulation sur les infrastructures linéaires ayant fait l'objet d'un traitement.

ZNT aqua : 5 m

COMPOSITION

540 g/L de Glyphosate équivalent acide (715 g/L de sel d'isopropylamine + sel d'ammonium)

FORMULATION

Concentré soluble (SL)

CONDITIONNEMENT

Carton de 4 X5 L

PROFIL TECHNIQUE

COMPLET

Large spectre d'efficacité sur graminées et dicotylédones

FORMULATION INNOVANTE EXCLUSIVE

2 sels de glyphosate : sel d'isopropylamine + sel d'ammonium

FACILITÉ D'EMPLOI

Possibilité d'utilisation de février à novembre. Prêt à l'emploi

SÉCURITÉ D'UTILISATION

Action uniquement foliaire, pas d'action racinaire

CREDIT® XTREME

COMMENT APPLIQUER

1/ PRÉPARER

remplir au 1/3 la cuve d'eau claire avant de verser la dose exacte de CREDIT® XTREME. Rincer 3 fois les emballages vides et verser l'eau de rinçage impérativement dans la cuve. Compléter la cuve d'eau à la quantité de bouillie nécessaire, bien agiter. L'utilisation de ZONEBLEU®, colorant temporaire dans la cuve, permet de visualiser l'application.

2/ TRAITER

Traiter à basse pression (2 ou 3 bars maximum) avec des buses à fente (jet plat), sur sol perméable, légèrement humide pour un bon positionnement du produit dans la couche superficielle du sol. Ne pas toucher les parties vertes des plantes à préserver (*l'utilisation de lances munies d'un cache protecteur est recommandée*).

3/ NETTOYER

Après traitement, rincer soigneusement la cuve en actionnant la pompe afin de nettoyer aussi tuyauteries et buses. Épancher l'eau de rinçage et les reliquats de bouillie conformément à la législation en vigueur, à l'écart de tout point d'eau et de cultures, si possible sur la zone déjà traitée (ne jamais vidanger dans un caniveau, un égout ou sur une surface imperméable).

Si l'appareil est utilisé ultérieurement pour d'autres types de traitements, il est impératif de bien le nettoyer. Utiliser un nettoyant spécifique afin d'éliminer toutes traces de produit susceptibles de provoquer des effets non intentionnels lors de la prochaine utilisation du matériel.

RECOMMANDATIONS

PRECAUTIONS D'EMPLOI

Respecter les recommandations d'emploi indiquées sur l'étiquette et prendre les précautions usuelles d'emploi des produits phytosanitaires.

Porter des gants et un vêtement de protection approprié pendant toutes les phases de mélange, chargement et d'application.

Respecter une distance d'au moins 3 mètres entre la rampe de pulvérisation et :

- l'espace fréquenté par les personnes présentes lors du traitement ;
- l'espace susceptible d'être fréquenté par des résidents.

Éviter toute contamination des eaux souterraines, de surface ou de distribution lors du remplissage, de la pulvérisation ou du rinçage des emballages et équipements de traitement.

Ne pas traiter sur un terrain risquant un entraînement vers un point d'eau : ruisseaux, étangs, mares ...

Éviter tout traitement à base de glyphosate sur les fossés en eau ou à proximité.

Traiter seulement par temps calme, sans vent et à une température comprise entre 5°C et 25°C à l'ombre.

Dans le cadre des bonnes pratiques d'utilisation, l'usage de buses à dérive limitée et/ou d'adjuvants appropriés possédant la mention « limitation de la dérive » est recommandé.

Délai de rentrée : 6 heures – Non applicable à la circulation sur les infrastructures linéaires ayant fait l'objet d'un traitement.

En cas d'urgence, appelez le 15 ou le centre anti-poison puis signalez vos symptômes au réseau Phytatilude n° vert 0 800 887 887 (appel gratuit depuis un poste fixe). Les fiches données de sécurité sont disponibles sur internet: www.quickfds.com ou auprès de Nufarm.

MENTIONS LÉGALES

AMM 2210443

H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.

P273: Éviter le rejet dans l'environnement - P391: Recueillir le produit répandu - P501: Éliminer le contenu et le récipient dans un point de collecte des déchets spéciaux ou dangereux via une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux conformément à la réglementation nationale.

SP 1 : Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination *via* les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes

SPe 2 : Pour protéger les abeilles et autres insectes pollinisateurs, pour les applications par tâche, ne pas appliquer ce produit sur plus de 10 % de surface

SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.

SPe 3 : Pour protéger les plantes non cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente pour les utilisations à des doses supérieures ou égales à 3,33 L par hectare en plein ou à 3,33 L par hectare traité en traitement localisé

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto> - Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi se référer à l'étiquette du produit et / ou www.phytodata.com.

NUF10-2021 – Ce document d'information ne saurait, en aucune façon, dispenser de consulter l'étiquette. Document non contractuel.

CREDIT® XTREME - ZONEBLEU® : Marque déposée groupe Nufarm.

VOTRE CONTACT



EMBALLAGES VIDES

Réemploi interdit. Bien vider le bidon, le rincer 3 fois à l'eau claire et mettre l'eau de rinçage dans la cuve de traitement. Éliminer les emballages vides via les collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR ou un autre service de collecte spécifique. Se renseigner auprès de Nufarm pour connaître la société la plus proche de chez vous qui participe à cette collecte. Respecter la réglementation locale.

IMPORTANT

Respectez les usages, doses, conditions et précautions d'emplois mentionnés sur l'emballage qui ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé. Conduisez sur ces bases, les traitements selon la bonne pratique phytopharmaceutique en tenant compte, sous votre responsabilité, de tous les facteurs particuliers concernant la zone traitée tels que notamment la nature du sol, les conditions météorologiques, les variétés végétales, la résistance des espèces... Le fabricant garantit la qualité de ses produits vendus dans leur emballage d'origine ainsi que leur conformité à l'autorisation de mise sur le marché.

STOCKAGE

Conserver hors de portée des enfants, à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux) et dans l'emballage d'origine, bien fermé, à l'abri du gel. Les locaux de stockage doivent être frais et ventilés.



Nufarm S.A.S

Immeuble West Plaza
11, rue du Débarcadère
92700 Colombes – France
Tél. : 01 40 85 50 50
Fax : 01 47 92 25 45

www.nufarm.fr

Numéro d'agrément : IF00008
distribution de produits
phytopharmaceutiques
à des utilisateurs
professionnels



 Nufarm
Grow a better tomorrow